

**24 mai 2022**

Journée d'information-sensibilisation DRIEETS -ISST

## **Emplois précaires et précarité des personnes.**

### **Raisons économiques, effets sociologiques**

Organisée et animée par

Antonella Corsani, Enseignante-Chercheuse en Sciences Économiques  
(ISST et IDHES Université Paris 1)

Laetitia Driguez, Enseignante-Chercheuse en Droit privé  
(ISST et IREDIES Université Paris 1)

Cette journée d'information-sensibilisation aux questions de la précarité au travail s'adresse aux inspecteurs et aux inspectrices du travail en Île-de-France.

Salle Marcel David, **ISST Université Paris 1**

16, Boulevard Carnot, Bourg-la-Reine

## **Programme**

9h00 Café d'accueil des participants

9h30 Présentation de la journée par *A. Corsani* et *L. Driguez*

9h45 **Précarités** par *Antonella Corsani*

10h45 Pause café

11h00 Débat

11h30 **Le CSE, un point d'appui dans l'action contre la précarité ?**

Débat avec les participants animé par *Laetitia Driguez*

12h30 Pause Déjeuner

14h00 **Employeurs et salariés au cœur de l'usage croissant des contrats courts** par *Annie Lamanthe* (Enseignante-Chercheuse en Sociologie

Université d'Aix-Marseille)

15h00 Débat

15h30 Pause thé

15h45 **La précarité dans le secteur du nettoyage** par *François-Xavier Devetter* (Enseignant-Chercheur en Sciences Économiques, Université de Lille) et *Julie Valentin* (Enseignante-Chercheuse en Sciences Économiques, Université Paris 1)

16h45 Débat

17h15 -17h30 Conclusions par *A. Corsani* et *L. Driguez*

## RÉSUMES DES INTERVENTIONS

### **Précarités, par A. Corsani**

L'intervention de Antonella Corsani suivra un plan en deux parties. Dans une première partie, il s'agira de présenter une analyse macroéconomique de la structure des emplois en France et de son évolution. Cette analyse permettra de mettre en évidence :

- 1/ La précarisation des « jeunes » (cumul études et « petits jobs », stages, intermittences en CDD) ;
- 2/ La précarité des personnes travaillant à temps partiel (prioritairement des femmes) ;
- 3/ La précarité des nouveaux travailleurs (formellement) non-salariés (uberisation, plateformes).

Dans une deuxième partie, seront d'une part discutées quelques hypothèses économiques interprétatives des causes du développement de formes instables d'emplois et des emplois « courts », d'autre part, à partir des matériaux d'enquêtes de terrain en milieu précaire, seront présentés quelques aspects sociologiques de la précarité.

### **Le CSE, un point d'appui dans l'action contre la précarité ? par Laetitia Driguez**

Au-delà du procès-verbal et de l'éventuelle « négociation » avec l'employeur pour obtenir la régularisation des situations abusives

concernant le recours aux contrats à durée déterminée et au travail intérimaire, dans quelle mesure le CSE peut-il constituer un point d'appui, pour l'inspecteur du travail ?

Nous reviendrons sur les moyens d'information et d'action dont dispose le CSE, comme acteur interne à l'entreprise, pour réagir au recours injustifié ou excessif aux formes d'emploi précaire. Nous évoquerons en particulier le nouveau droit d'alerte sociale. A partir de là, nous nous interrogerons ensemble sur la façon dont l'inspecteur du travail peut trouver dans cet acteur qu'est le CSE une ressource ou un appui pour prévenir les situations illicites de travail précaire ou pour amener l'employeur à réviser sa politique de l'emploi par l'adoption de meilleures pratiques.

### **Employeurs et salariés au cœur de l'usage croissant des contrats courts, par Annie Lamanthe**

L'intervention s'appuie sur une recherche conduite en 2018-2020 au sein du Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST) en réponse à un appel de la DARES. Il s'agissait d'apporter des éclairages sur la croissance des embauches en CDD de courte durée (entendue ici de moins d'un mois) observée dans les statistiques depuis le début des années 2000. Si cette croissance peut être imputée à l'extension du CDD d'usage dans certains secteurs, elle échappe cependant à cette explication dans bien d'autres activités où elle a pourtant été particulièrement forte (hors sociétés d'intérim et intermittents du spectacle). Voulant rompre avec les imputations simplistes, « les employeurs embauchent en contrats courts pour réduire leurs coûts »,

« les salariés enchaînent les contrats courts pour recharger leurs droits au chômage », la recherche a mis l'accent sur la complexité et l'hétérogénéité des pratiques qui se cachent sous les constats statistiques. A cette fin, une enquête qualitative a été réalisée auprès d'employeurs embauchant en contrats courts dans trois secteurs d'activité (commerce, santé-hébergement médico-social et administration publique) et auprès de salariés travaillant dans ces conditions d'emploi. L'intervention présentera les principaux résultats de cette recherche pour les secteurs du commerce et de la santé-hébergement médico-social, en montrant en quoi le recours croissant à cette modalité d'embauche témoigne de la dégradation constante des conditions de travail dans des secteurs devenus de moins en moins attractifs tout en dessinant des situations nouvelles et paradoxales, tant du côté des employeurs que des salariés. La croissance du recours au contrat court s'explique en effet principalement (à tout le moins dans les entreprises observées) par la montée de besoins en remplacement de salariés absents (arrêts maladie, accidents du travail, défections ...). Irréguliers, non prévisibles et souvent à pourvoir dans l'urgence, ces besoins nécessitent la résolution en permanence d'une triple équation, « disponibilité - temporalité – distance », qui conduit les employeurs à vouloir fidéliser un personnel dans les conditions d'emploi les plus précaires et qui impacte l'ensemble des aspects de la vie de travailleurs conjuguant tous les attributs de la précarité. Au-delà de ces considérations, l'embauche en contrat court apparaît aujourd'hui comme un élément structurel du fonctionnement du marché du travail et de la trajectoire d'une partie des actifs.

### ***La précarité dans le secteur du nettoyage, par François-Xavier Devetter et Julie Valentin***

« Nettoyeurs » est le nom donné aux agents d'entretien, salariés des entreprises du secteur de l'entretien courant des bâtiments, dans la nomenclature des professions de 2003. Ils sont très majoritairement en CDI. Mais le cadre juridique de leur relation de travail qui les positionne comme salarié du prestataire à la disposition du donneur d'ordre les place dans une précarité singulière. L'intervention a pour objet l'influence de l'externalisation de l'activité de nettoyage des bâtiments sur les conditions de travail et d'emplois des salariés.

Après avoir fait apparaître le cumul des difficultés salariales auxquels sont exposés ces salariés, l'intervention traitera les trois questions suivantes :

- Pourquoi l'externalisation joue un rôle premier dans cette situation particulièrement défavorable ?
- Quels sont les fondements des décisions d'externalisation ?
- Quels sont les leviers dont disposent les salariés pour faire respecter leurs droits et plus généralement pour que leur situation s'améliore dans ce contexte ?

## PRÉSENTATION DES INTERVENANT-E-S

**Antonella Corsani** est économiste et sociologue, enseignante-chercheure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du centre de recherches IDHES-UMR 8533. Elle travaille sur « capitalisme cognitif et néolibéralisme », sur « les mutations du travail et du salariat », sur « les zones grises des relations de travail » et sur « les nouvelles formes d'entreprises coopératives ». Point de jonction de ces axes de recherche : les nouvelles formes de précarité. Elle a notamment publié *Intermittents et Précaires*, Éditions Amsterdam, 2008; *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, (coordination en collaboration avec M.-C. Bureau, O. Giraud et F. Rey,) TeseoPress, 2019 <https://www.teseopress.com/dictionnaire/>; *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*, Éditions du croquant, 2020. Ces ouvrages rendent compte de formes singulières de précarité dans les zones grises des relations de travail et d'emploi.

**Laetitia Driguez** juriste en droit privé, enseignante-chercheure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du centre de recherches IREDIES. Elle enseigne principalement le droit du travail au sein de l'Institut de Sciences Sociales du Travail à des militants syndicaux titulaires de mandats en entreprise et à des conseillers prud'hommes salariés. Ses recherches portent sur les interactions entre le droit du travail et les droits économiques et sur le droit social de l'Union européenne. Elle a notamment publié dans différentes revues de droit (*Semaine sociale Lamy, Europe, Droit ouvrier*) des commentaires de jurisprudence relatifs au recours au CDD, au travail intérimaire ou encore aux travailleurs détachés.

**Annie Lamanthe** est professeur de sociologie à Aix-Marseille Université, chercheur au Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST, UMR 7317 AMU/CNRS) à Aix-en-Provence. Sociologue du travail, elle conduit des recherches sur les petites entreprises, les industries traditionnelles, le travail peu qualifié et à bas salaire et le travail informel dans une perspective générale visant à éclairer les dynamiques du marché du travail et de la relation salariale. En 2011, elle a publié « Les métamorphoses du paternalisme. Histoire, dynamiques et actualité » (Éditions du CNRS). Elle a dirigé avec Stéphanie Moullet, « Vers de nouvelles figures du salariat. Entre trajectoires individuelles et contextes sociétaux » publié aux PUP en 2016, avec Anne-Marie Arborio et Paul Bouffartigue « Crise(s) et mondes du travail » publié chez Octarès en 2019. Plus récemment, elle a assuré la responsabilité d'une recherche sur le recours aux contrats courts en réponse à un appel de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail.

**François-Xavier Devetter** et **Julie Valentin** sont enseignants chercheurs en sciences économiques, François-Xavier Devetter à l'Université de Lille et **Julie Valentin** à l'Université de Paris 1. Ils sont respectivement membres des centres de recherches Clersé- UMR 8019 et du CES UMR 8174. Ils travaillent sur les conditions d'emplois et de travail des bas salaires et tout particulièrement sur les salariés du nettoyage y compris dans le cadre de contrats pour le ministère du travail (Dares) ou pour l'Union européenne. Ils ont publié plusieurs articles sur ce sujet ainsi que l'ouvrage « Deux millions de travailleurs et des poussières » aux éditions Petits matins (2020).